

Festival du Voyage
Les 19, 20 novembre 2022 à Quettehou (50630)
FORMULAIRE INSCRIPTION FILMS

Civilité

Nom / Prénom :

Société :

Email :

N° de téléphone :

Adresse :

Code postal : Pays :

INFORMATIONS SUR LE(S) RÉALISATEUR(S) :

Civilité :

Nom / Prénom :

Société :

Email :

N° de téléphone :

Adresse :

Code postal : Pays :

Titre :

Site web :

Société de production :

Année de production :

Pays de tournage :

Langue du film :

Si le film n'est pas en français,
existe-t-il une version sous titrée :

Durée :

Synopsis :

Ce film est-il une première réalisation ?
Dans quels festivals se film a-t-il déjà été montré » ?

Ce film est-il en accès libre sur Internet ?
Tiendra un stand avec une table et une grille:

J'autorise l'association Promotion culturelle Montfarvillaise à enregistrer mes données.
En inscrivant mon film, je reconnais avoir lu le règlement et accepte sans réserve les conditions du
règlement du Festival.

Nom / prénom

Date

(valant pour signature)

Article 1 - Préambule

Tout participant s'engage à respecter le présent règlement.

Article 2 - Dates et lieu

Le festival du Voyage a lieu les 19 et 20 novembre 2022 à la halle aux grains de Quettehou (50630)

Article 3 - Organismes

Le Festival est organisé par l'association Promotion Culturelle Montfarvillaise

Article 4 - Objet

Le Festival met en valeur des films documentaires d'aventure, de voyage, d'exploration, de découverte, en accord avec les valeurs de Promotion Culturelle Montfarvillaise: l'exploration, la marche, la rencontre, l'amour des grandes espaces, l'écologie, la passion des lieux mythiques.

Article 5 - Inscription des films

La date limite d'inscription des films est fixée au 15 mars 2022. L'inscription d'un film est gratuite. Les auteurs, producteurs ou réalisateurs peuvent soumettre plusieurs films. Chaque film doit alors faire l'objet d'une inscription. La candidature ne sera effective qu'à réception de l'ensemble des pièces du dossier :
· copie du film (DVD, Blu-Ray, clé USB ou lien de visionnage / téléchargement privé)
· formulaire d'inscription complété

Article 6 – Conditions d'admission

Les films doivent être en accord avec les valeurs de Promotion Culturelle Montfarvillaise : l'exploration, la marche, la rencontre, l'amour des grandes espaces, l'écologie, la passion des lieux mythiques

Article 7 - Sélection

Le Festival confirmera par email la sélection officielle des films le 30 mars 2022. Le Festival ne règlera pas de frais pour la copie et la diffusion des films. Après avoir reçu la confirmation de la sélection d'un film au Festival, les éléments suivants devront être transmis au Festival pour le 15 mars 2022 :

- 5 photos numériques en haute définition de largeur minimum 1920 pixels représentatives du film et avec le copyright correspondant ;
- 1 photo numérique en haute définition (L600xH650 pixels minimum) représentant le réalisateur et chaque aventurier ou protagoniste principal ;
- la filmographie et / ou biographie du réalisateur et de chaque aventurier ou protagoniste principal ;
- le lien vers un teaser du film en haute définition pour le site Internet du festival ; Tous les documents numériques reçus seront conservés par le Festival pour ses archives et pourront être utilisés libres de droit pour la promotion et la communication du Festival et par les organes de presse qui en feront la demande.

Article 8 – Stands – vente

Les festivaliers pourront tenir un stand avec une demande préalable et vendre tout support : DVD, livres, photos... sans aucune contrepartie à l'association Promotion Culturelle Montfarvillaise.

Article 9 - Médias & Communication

Les ayants droits cèdent au Festival sans aucune contrepartie le droit de reproduction des photos ou extraits du film pour la réalisation du teaser promotionnel du Festival et pour diffusion dans les publications du Festival, lieux de promotion du Festival, site Internet et réseaux sociaux du Festival, sans limite de durée.

Article 10 - Diffusion pendant le Festival

Tout film retenu pour la sélection officielle du Festival devra être envoyé par recommandé pour le 15 mars 2022. Il pourra être transmis sur disque dur ou clé USB, mais dans un format conforme à la fiche d'inscription.

Les frais d'expédition, de dédouanement et d'assurance des films sont à la charge exclusive des participants. Le Festival ne prendra en charge que les frais de réexpédition des films sélectionnés pour le Festival.

Article 11 - Responsabilité

Les participants ayant envoyé la copie originale d'un film le font à leurs risques et périls. Le Festival décline toute responsabilité en cas de perte ou d'endommagement d'un support qui lui a été adressé.

Article 12 - Programmation

Le jour et l'heure de diffusion des films sélectionnés seront définis suivant une grille de programmation établie par le Festival, sur la base des exigences et contraintes d'organisation (durée, salle...).

Article 13 - Représentation

Le(s) protagoniste(s), réalisateur(s) et producteur(s) du film sélectionné sont invités à venir présenter leur film lors des projections publiques. Ils devront se rendre disponibles, dans la mesure du possible, aux dates du Festival, pour échanger avec le public à l'issue de la projection. Le Festival est seul décisionnaire du nombre de représentants du film dont les frais de déplacement seront pris en charge.

Article 14 – Représentation – absence

Possibilité de montrer un film en cas d'absence avec l'accord de(s) protagoniste(s), réalisateur(s) et producteur(s)

Article 15 - Prise en charge possible

Le Festival organise et prend à sa charge les frais inhérents à la venue d'un intervenant lié au film sélectionné sur une base 2 jours/3 nuits, sur la base :

- Transport : un aller/retour en train (seconde classe) en prum ou en voiture (remboursement des frais d'essence)
- Hébergement dans gîte collectif, partenaire du Festival
- Restauration : vendredi soir et dimanche soir samedi midi, samedi soir et dimanche midi : chaque repas 13€

Article 16 – Droits à l'image

Le(s) réalisateur(s), protagoniste(s) et producteur(s) autorisent le Festival à communiquer de façon publique (réseaux sociaux, supports papier, numérique, vidéo, web...) les photographies et vidéos prises dans le cadre du Festival et les représentant.

Article 17 - Accord

L'inscription d'un film implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par le(s) réalisateur(s)

Afin de valider votre inscription, merci d'envoyer le lien de visionnage/téléchargement privé du film à l'email suivant promotionculturellemontfarvill@gmail.com ou a edoziere@club-internet.fr

Ou une copie à l'adresse suivante : Festival du Voyage Promotion Culturelle Montfarvillaise
23 rue des Hougues 50760 MONTFARVILLE Tel : 02 33 43 20 68